



Loups Hockey Eure

Saison 2026-2027

Présidente : Duho Isabelle

Trésorier : Vandeboulque Raphaël

Secrétaire : Lefebvre Teddy

Email : loups.hockey.eure@gmail.com / Site : <https://loups.hockeyeure.fr>

Email Trésorerie : tresorier.lhe@gmail.com

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le dossier d'inscription au Club de Hockey sur Glace de Louviers pour la saison 2026/2027

SAISON 2026 / 2027			
Catégorie	Année d'âge	Montant total pour la Saison*	Mutation**
1 ^{ère} licence U6-U7-U9	de 2018 à 2022	220€	-
Renouvellement U9	de 2018 à 2022	260€	20€
U11/U13	de 2017 à 2014	275€	55€
U15/U18	de 2013 à 2009	290€	55€ (121€ U18)
Séniors + U18 (2009 avec double sur classement et ECG)	Nés en 2009 et avant	410€	55€ (121€ U18 à U20)
• Pour la saison 2026/2027, les encaissements seront répartis sur 4 périodes (Septembre, Octobre, Novembre, Décembre) la part fédérale devant être prise en charge en totalité dès le premier versement. • Ou mensualisé via la plateforme Helloasso. • Toute situation particulière pourra être prise en compte. • Virement / Chèques / Espèces / Chèques vacances / coupons sport ANCV / Carte Atout Normandie acceptés / Pass'jeunes 76 • Si reconduit pour le Pass'sport : Fournir une copie de votre feuille du ministère indiquant votre code et prévoir un chèque de caution d'un montant de 50€ • Pour les licences d'une même famille, une réduction de 10% pour le deuxième licencié sera appliquée puis 20% par licences supplémentaires. Ces réductions sont appliquées sur la cotisation la moins élevée.			

Ces tarifs incluent une assurance fédérale couvrant la responsabilité civile, une individuelle accident et une assistance rapatriement.

*** Ce montant comprend la cotisation club et la licence fédérale. Ce montant vous est donné à titre indicatif lors de votre inscription sur le site fédéral (hockeynet) Aucun règlement vous sera demandé.**

**** Pour les joueurs évoluant dans un autre club les années précédentes, le montant de mutation sera à ajouter au montant total. Frais non pris en charge par le club. Si le joueur n'a pas eu de licence saisie dans un club pendant 2 années alors aucun frais de mutation ne sera demandé.**

Merci de joindre les documents suivants au dossier d'inscription :

- La fiche d'inscription dûment complétée
- Un certificat médical pour les joueurs surclassés, ou les licenciés majeurs datant de plus de 3 ans.
- **Nouveaux Licenciés** : Photo d'identité, copie de la carte d'identité ou du livret de famille à ajouter sur le site fédéral lors de la création de votre profil
- Le coupon détachable du règlement intérieur signé
- L'attestation contrôle antidopage (enfant mineur)
- Paiement

Un « imprimé facture » pourra être remis à toute personne bénéficiant d'une aide au sport,

Pour les personnes bénéficiant d'une aide de leur CSE et lorsque les règlements sont réalisés directement à l'association, un chèque du montant versé par le CSE devra être fourni. Il sera restitué dès réception du virement.



Les Loups Hockey Eure

Saison 2026-2027

Fiche destinée au responsable d'équipe

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Sexe : ☐ M / ☐ F

Mail (obligatoire) :

Photo
d'identité

Portable joueur :

Représentant Légal (pour les mineurs)

Mère

Nom :

Prénom :

Adresse

Tél portable

Profession

Père

Nom :

Prénom :

Adresse

Tél portable

Profession

Autre(s) personne(s) (en cas d'urgence) :

J'ai enregistré* ma licence via le site de la FFHG :

<http://licencies.hockeynet.fr/auth/login>

* : La pré-inscription par l'adhérent est désormais obligatoire, la saisie par le club sera facturée 5€.

Pour la licence adulte bien choisir une licence loisir.

Certificat médical

Je soussigné, Docteur

N° au Conseil de l'Ordre (obligatoire)

Certifie avoir examiné le joueur

Et n'avoir constaté ce jour, aucun signe apparent semblant contre-indiquer la pratique du Hockey sur glace ou Para hockey dans sa catégorie d'âge.

Leà

Signature du Médecin et cachet



Loups Hockey Eure

Saison 2026-2027

Autorisation de pratique et Prise en charge médicale

Je soussigné.....autorise mon enfant.....à pratiquer le hockey sur glace en compétition et, le cas échéant, autorise son sur classement dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne. J'autorise les responsables du club des Loups Hockey 'Eure à faire pratiquer sur sa personne, tous les examens complémentaires, ou interventions légales ou chirurgicales, transfusions sanguines que son état de santé pourrait justifier dans le cadre de l'urgence, ainsi qu'à le faire transporter dans le centre hospitalier ou la clinique les plus proches si besoin. Cette autorisation est valable au sein du club, pour les différents déplacements en France, ainsi qu'à l'étranger. Je certifie exacts tous les renseignements portés sur ce document et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront l'objet d'un traitement informatisé relevant de l'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L. Ces informations pourront faire l'objet de cession. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, un droit d'accès et de rectification étant ouvert auprès de la Fédération Française de Hockey sur Glace – 33 Avenue de la Plaine des Sports – 95800 Cergy.

Signature du représentant légal :

Droit à l'image

Je soussigné, AUTORISE / N'AUTORISE PAS
(1) le LHE à publier mon image ou l'image de mon enfant dans le cadre de toute publication, sur tout support, relatifs à la promotion du club et du hockey sur glace.

Signature (représentant légal si mineur) :

Transport

Je soussigné(e)..... déclare autoriser (1) mon fils / ma fille à effectuer les déplacements avec le Club de hockey et déclare dégager de toute responsabilité l'association concernant les blessures et dommages occasionnés à mon enfant ou à un tiers, ainsi que les personnes utilisant leur véhicule personnel en tant qu'accompagnateur lors des matchs à l'extérieur. Je m'engage à ne prendre des enfants dans mon véhicule pour un déplacement qu'aux conditions que le contrôle technique de mon véhicule soit à jour, que je n'ai pas été déjà verbalisé pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants et que mon véhicule soit équipé des dispositifs de sécurité exigés par la loi.
Je peux aussi utiliser le minibus du club en ayant en amont fourni la copie de mon permis de conduire et signé la convention du club.

Signature :

(1) rayer la mention inutile



Règlement intérieur des

LOUPS HOCKEY'EURE

Article 1 : Seules les personnes ayant réglé leur cotisation et remis leur dossier complet de demande de licence seront autorisées à monter sur la glace.

Article 2 : Aucun remboursement de COTISATION ne sera effectué en cours de saison, sauf si le joueur fournit un certificat médical établissant que son état de santé ne lui permet plus la pratique du hockey sur glace pendant 3 mois consécutifs. Dans ce cas le remboursement se fera mensuellement, part fédérale déduite.

Article 3 : Une discipline ferme et juste est en vigueur au club des « Loups Hockey 'Eure » (L.H.E). Toute indiscipline, tant sur la glace que hors glace ou dans un autre club, ou lors d'événements organisés par le club de nature à porter préjudice au bon fonctionnement ou à la réputation du L.H.E. peut, entraîner une sanction. Ceci est également valable pendant les stages, section sportive, section perfectionnement, tournoi.

Article 4 : Tous gestes obscènes, grossièretés, bagarres, refus d'obéissance, vols, racisme, sexisme, seront sévèrement sanctionnés.

Article 5 : Les frais relatifs aux pénalités financières infligées par le corps arbitral, à l'encontre d'un joueur ou d'un encadrant, devront être réglé par cette même personne avant la fin de saison, sous peine de ne pas pouvoir reprendre une licence.

Article 6 : Toute personne quittant un lieu, aussi bien au L.H.E. que lors d'un déplacement, après un entraînement ou un match, se doit de laisser le local propre. Le non-respect de cette clause pourra entraîner des sanctions.

Article 7 : Par mesure de sécurité, en dehors des matchs et entraînements, les crosses doivent impérativement rester aux vestiaires. Les jeux de balles dans l'enceinte de la patinoire ne sont pas autorisés, jouer au hockey dans l'enceinte de la patinoire ailleurs que sur la glace est interdit.

Article 8 : Afin d'obtenir de meilleurs résultats, la ponctualité et le suivi des cours sont obligatoires et les horaires doivent être respectés. Les licenciés inscrits à un horaire précis ne doivent pas monter sur la glace en dehors de cet horaire. Ceci peut toutefois être exceptionnellement modifié par l'entraîneur et lui seul.

Article 9 : Toute absence doit être signalée au responsable d'équipe. Les absences répétées et non justifiées pourront faire l'objet de sanction.

Article 10 : Pour le Hockey sur Glace, il est nécessaire de prévoir, lors des déplacements des enfants, un encadrement de deux accompagnateurs adultes, dont un licencié. Dans les déplacements des matchs, il est obligatoire de prévoir les repas. Les personnes qui transportent des joueurs avec leur véhicule personnel s'engagent à vérifier que leur assurance comporte bien une clause « personnes transportées ». Un formulaire sera à remplir et à signer à chaque déplacement. Il permettra de dégager la responsabilité des personnes transportant et encadrant les joueurs mineurs et le L.H.E en cas de problème(s) survenu(s) et causé(s) par le joueur lors du déplacement. Le club met à disposition un minibus pour les déplacements. Pour l'utilisation de celui-ci la convention doit être complétée avant son utilisation.

Article 11 : Toute demande, ou désaccord, devra être formulé par écrit et débattu en réunion du Comité Directeur. Les photos prises dans le cadre des différentes manifestations pourront être utilisées pour la promotion du club. Si vous vous opposez à cela, veuillez avertir le club par écrit.

Article 12 : La Fédération Française de Hockey sur Glace interdit à toutes personnes non licenciées de se tenir au bord de la patinoire. De ce fait et de façon à garantir un meilleur entraînement, nous interdisons aux parents de rester au bord de la glace pendant les matchs et entraînements. Seule la présence des parents des U9 dans les vestiaires, et ce uniquement pendant l'habillage et le déshabillage des jeunes, est autorisée.

Article 13 : Les personnes qui s'engagent à aider le club le font bénévolement, sans aucune contrepartie (financière ou autre).

Article 14 : Nul, à titre individuel, ne pourra prendre d'engagement au nom du Club. Pour toute question non prévue dans le règlement, un accord préalable du Comité Directeur sera nécessaire.

Article 15 : Toute personne devant faire des démarches commerciales ou autres, devra être mandatée par le Comité Directeur.

Article 16 : Les parents souhaitant obtenir des informations doivent les demander auprès des responsables d'équipes concernés.

Article 17 : Les entraîneurs ont pour seule et unique fonction d'entraîner leurs équipes respectives et de sélectionner les joueurs en accord avec leur coach. L'entraîneur se réserve le droit d'exclure un joueur temporairement ou définitivement pour mauvais comportement envers qui que ce soit, sur la glace et hors glace.

Article 18 : Le sur classement ne prédispose en aucun cas de la sélection en catégorie supérieure de votre enfant, celle-ci étant de la responsabilité exclusive des entraîneurs.

Article 19 : Le Hockey sur Glace est un sport d'équipe. Le fait d'engager un enfant dans une équipe vous oblige à le faire participer à toute manifestation, sauf cas de force majeure (avertir le club, le responsable d'équipe et l'entraîneur dès que vous aurez pris connaissance du calendrier de la saison).

Article 20 : Porter la tenue du club (survêtement ou sweat, tenue de hors glace, doudoune) pourra être demandé par le responsable d'équipe si la demande en a été faite par l'équipe.

Article 21 : L'apport d'alcool dans toutes les enceintes où le LHE se déplace est strictement interdit.

Article 22 : **Tout matériel mis à disposition reste la propriété du Club. Pour tout prêt un chèque de caution sera réclamé et restitué en fin de saison. Le matériel doit être rendu dans l'état d'usure normal d'utilisation.**

Article 23 : Les vestiaires ne seront pas accessibles en dehors des heures d'entraînement (30min avant / 30min après)

Article 24 : Pour tout problème de comportement ou non-respect des règles le licencié se verra sanctionné. 1. Avertissement. 2. Une semaine de suspension (dont un match). 3. Un mois de suspension. 4. Exclusion du club. La section sportive et section perfectionnement sont également concernées. Un licencié pourra se voir l'accès de la patinoire refusé, la saison terminée et aucune participation au Tournoi. Tous licencié devra être à jour de sa cotisation ou de toute amende pour la fin de saison y compris pour participer à des tournois. Le club se donne le droit de refuser une adhésion en fonction du contexte (équipe complète, mauvais comportement, cotisation ou amende non réglé, non respect du règlement, ...)

Article 25 : Si un match est forfait pour manque de personnes à la table de marque ou pour l'arbitrage, c'est l'équipe qui doit payer le forfait. Le responsable d'équipe doit s'assurer de l'organisation des matchs y compris d'une présence à la buvette

Article 26 : Tous licenciés engagés en championnat doit effectuer au moins un arbitrage durant la saison. Pour les mineurs le licencié devra arbitrer un match de catégorie inférieur. Les loisirs s'organiseront entre eux afin d'assurer l'arbitrage entre les différentes équipes.

Article 27 : La licence ne permet pas systématiquement de faire des matchs. Pour des raisons de sécurité, de comportement, d'assiduité le coach ou l'entraîneur général peuvent décider de ne pas convoquer certains joueurs. Les convocations, le suivi du championnat et certaines informations se font sur SportEasy.



Coupon à détacher et à remettre au club attestant de l'accord du règlement intérieur du L.H.E. pour la saison 2024/ 2025

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des articles du règlement intérieur et m'engage à les respecter

A _____, le _____

Signature Joueur

Signature Parents (pour les mineurs)